



## EXTRAIT N°87/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Date de la convocation :  
Le 01 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

**En début de séance :**

Présents 19  
Procurations 6  
Absents 5  
Excusés 3

**En cours de Séance :**

Présents 18  
Procurations 6  
Absents 5  
Excusés 4

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

**PRESENTS :**

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ARETO Joseph, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine. Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

*ABSENTS EXCUSES* : M. ADELE Claude, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. CRETINOIR), Mme CARIN Jocelyne, (procuration à M. ARETO), M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, (procuration à M. PALIX), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. CIDOLIT Bertrand, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE).

*ABSENTS NON-EXCUSES* : M. DELPHIN Laurent, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José.

**ASSISTANTS** M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Victor VELAYE (Dirfin), M. Christophe PETIT, M. Stéphane GLANIOS.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture  
972-219722246-20251208-87-2025-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

## **AUTORISATION DE PASSATION DE L'AVENANT N°4 DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE ST-JOSEPH**

Le Maire expose :

La ville a confié à l'agence de développement durable d'urbanisme et d'aménagement (ADDUAM) la révision de son plan local d'urbanisme (PLU) depuis le 26 juillet 2016.

Les études ont été menées jusqu'à la phase d'arrêt du PLU le 07 avril 2025. Cependant, le projet a recueilli des avis négatifs de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en septembre 2025 et de l'État en octobre 2025. Ces avis imposent des modifications substantielles du projet afin de permettre un nouveau débat en Conseil municipal.

Cet avenant vise à engager des études complémentaires indispensables pour permettre un nouvel arrêt du PLU. Il comprend :

- La révision du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) afin d'intégrer les orientations issues des avis de l'État et de la CDPENAF ;
- L'ajustement des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et la modification du plan de zonage ;
- La mise à jour du règlement écrit et du rapport de présentation, en tenant compte des justifications des choix opérés ;
- La préparation du dossier pour un nouveau débat en Conseil municipal et sa présentation aux instances compétentes (CDPENAF et CDNPS).

Incidence financière sur le marché de la prestation supplémentaire évoquée ci-dessus :

- Montant initial du marché HT : 37 860 € HT
- Montant HT du marché après l'avenant 03 : 49 910 € HT
- Montant HT de l'avenant à conclure : + 15 660 € HT
- Nouveau montant HT du marché : 65 570 € HT
- Nouveau montant TTC du marché : 71 143,45 € HT
- Ecart introduit par l'avenant : + 41,36 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité

**D'AUTORISER** la passation de l'avenant n°04

**D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant considéré, ainsi que tous les autres actes afférents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 08 décembre 2025

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

87

 Accusé de réception en préfecture 972-219722246-20251208-87-2025-DE Date de télétransmission : 16/12/2025 Date de réception préfecture : 16/12/2025
---

Rouge Maire, et par délégation  
2<sup>ème</sup> Adjoint